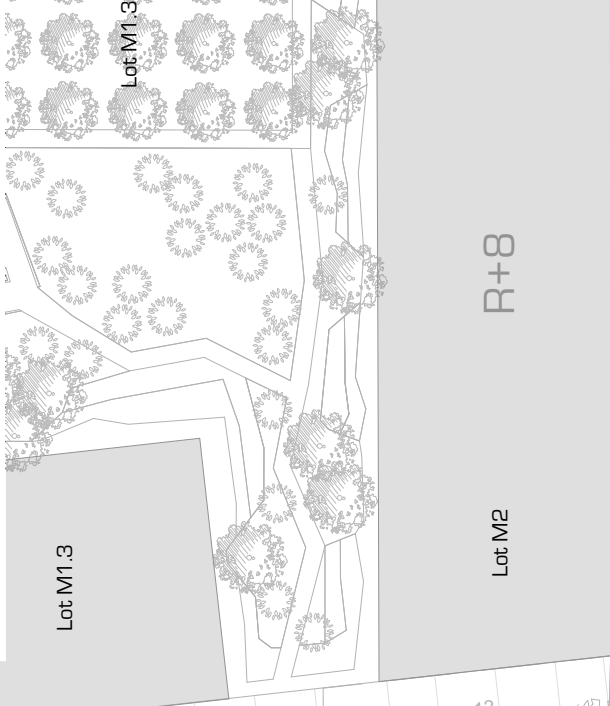




Tout en conservant les caractéristiques essentielles du plan, la société se réserve la possibilité d'y apporter des modifications pour des raisons de construction ou d'amélioration. Les faux-plafonds, retombées et emplacements des équipements sont figurés à titre indicatif.